

En même temps...

« Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre et finit par perdre les deux. » Benjamin Franklin

« Dé-stigmatiser » les personnes suivies en psychiatrie et, en même temps, proposer de transférer les hospitalisations sous contrainte en psychiatrie du ministère de la Santé au ministère de l'Intérieur, sortir le 28 juin une « feuille de route santé mentale et psychiatrie <<https://www.uspsy.fr/Buzyn-feuille-de-deroute-de-la.html>> » du ministère de la Santé qui prévoit notamment une action n°3 pour « informer le grand public sur la santé mentale, lutter contre la stigmatisation », et une action n°22 pour « réduire le recours aux soins sans consentement, à l'isolement et à la contention », et, en même temps, avoir un groupe de travail sur les missions des ARS (Agences régionales de santé) qui propose de transférer des ARS aux préfetures le suivi des soins sans consentement, considérant que « l'ensemble de ces procédures relève de la sécurité publique et non de la santé », n'est-il pas stigmatiser ?

Mettre en avant les droits du patient, promouvoir sa dignité et, en même temps, constater que les hospitalisations sans consentement ne cessent d'augmenter depuis la loi de 2011 sur les soins sans consentement (plus de 90 000 en 2016), et laisser les services de psychiatrie s'enliser dans le manque de moyens et la maltraitance (Rouen, le Havre, Saint Etienne, pour ne citer que les plus récemment médiatisés...), n'est-il pas nier le droit aux soins des patients ?

La seule issue de cette agitation est que la mainmise de l'Intérieur sur la Santé, c'est maintenant ! Et en même temps, c'est déjà hier :

- En 2008 <<https://www.uspsy.fr/CEDEP-Apres-le-discours-du-2.html>>, le discours de Nicolas Sarkozy sur les schizophrènes dangereux, avec en 2011 la loi sur les soins sans consentement qui ne doit qu'à une question prioritaire de constitutionnalité d'avoir vu son versant sécuritaire contrebalancé par l'instauration d'un contrôle judiciaire.

- En janvier 2017 <<https://www.uspsy.fr/Congres-des-24-25-et-26-mars-2017.html>>, sous François Hollande, pour les migrants qui demandent un titre de séjour « Etranger malade », c'est le transfert de l'avis médical des médecins inspecteurs de l'ARS à ceux de l'OFII (Office français de l'immigration et l'intégration), de la Santé vers l'Intérieur donc.

- En janvier 2018 <<https://www.uspsy.fr/Communique-commun-Union-Syndicale.html>>, c'est la tentative de l'ARS PACA de faire remettre leur OQTF (obligation de quitter le territoire français) aux personnes en situation irrégulière hospitalisées sous contrainte en psychiatrie par le personnel soignant. Tentative désavouée par le ministère de la Santé, après les protestations des psychiatres, mais dont l'inventeur se retrouve cependant pilote d'un des groupes de travail pour réformer l'hôpital.

- Sans oublier les tentatives répétées du ministère de l'Intérieur pour faire passer la radicalisation pour un trouble psychiatrique, avec, comme effet récent, le décret du 23 mai 2018 <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036936873&dateTexte=&categorieLien=id>> instaurant le fichier Hopsyweb, fichant toutes les personnes en soins sous consentement, dans les suites des mesures prises pour lutter contre la radicalisation.

C'est à la façon dont elle traite ses fous que l'on juge une société ! Ce en même temps est bien ce qui érige la surveillance policière en principe organisateur de la psychiatrie

Union Syndicale de la Psychiatrie  
52 rue Gallieni, 92240 Malakoff  
Tél : 01 46 57 85 85 - Fax : 01 46 57 08 60  
[uspsy@free.fr](mailto:uspsy@free.fr) <<mailto:uspsy@free.fr>>  
[www.uspsy.fr](http://www.uspsy.fr) <<http://www.uspsy.fr>>